



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 26 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit le 26 novembre à 15h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Yannick NADESAN, Philippe BONNIN, André LEFEUVRE, Joseph BOIVENT, Luc MANGELINCK, Jean-Pierre MARTIN, Jean RONSIN

Pouvoir : de M. Joël SIELLER à M. Philippe LETOURNEL

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Valérie FAUCHEUX, Sandrine ROL, Nicolas BELLOIR, Jacques BENARD, Jean-Luc BOURGEOUX, Marc HERVE et Joël SIELLER

Assistaient également : Messieurs DECONCHY, et TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Philippe LETOURNEL

Nombre de Membres du Comité présents : 9

Nombre de Membres du Comité votants : 10

Date de la convocation : le 16 novembre 2018

ADMINISTRATION GENERALE

N°18/11/09 Complément indemnitaire

Comité Syndical du 26 novembre 2018

N°18/11/09 Complément indemnitaire

Rapport,

Le SMG35 a institué un nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) en décembre 2016. A l'époque, il avait été décidé de n'instaurer que l'IFSE car il y avait désaccord entre les élus et le personnel sur le complément Indemnitaire (CI). Or réglementairement, le conseil constitutionnel, dans sa décision QPC n°2018-727 du 13 juillet 2018, a rappelé l'obligation d'instaurer un complément indemnitaire.

Le RIFSEEP doit donc obligatoirement être composé des deux parts : IFSE et CI. Le CI n'étant facultatif qu'à titre individuel.

Après de nouveaux échanges, il est proposé d'instituer un CI d'un montant maximum annuel de 200€ pour tous les agents. Son montant individuel sera attribué par le Président en fonction des résultats de l'entretien professionnel et sera versé en une fois en début de l'année n+1, à compter de 2019 (entretien de l'année 2018) ; les critères seront les suivants :

- Manière de servir
- Valorisation des agents ayant assuré l'intérim d'un collègue exceptionnellement absent pendant plus d'un mois et inversement pour l'agent absent
- Valorisation des agents ayant encadré un stagiaire ou un service civique de plus de trois mois.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) METTRE en place un complément indemnitaire pour compléter le RIFSEEP voté en décembre 2016 avec un premier versement en 2019 suite à l'entretien individuel pour l'année 2018

2°) FIXER son maximum à 200€ annuel pour chaque agent

3°) AUTORISER le Président à déterminer son montant individuel suivant les critères suivants précités

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité

Fait à Rennes, le 26 novembre 2018

Le Président,

Auguste FAUVEL

